



OFFICE DE L'ELEVAGE

Division Commerce Extérieur
12, rue Henri ROL-TANGUY
TSA 30003
93 555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Paris, le 26 mars 2008,

Dossier suivi par : Virginie BOUVARD
Tél : 01 73.30.30.80
Virginie.bouvard@office-elevage.fr

NOTE AUX OPERATEURS n° 05 / 2008

THEME : Restitutions et Delt@

Objet : Modification du règlement (CE) n° 800/99 portant sur le renseignement du taux de restitution applicable et mise en œuvre dans Delt@ (voir note aux opérateurs n° 3 / 2008)

La dernière modification du règlement (CE) n° 800/1999 porte notamment sur l'ajout de l'article 8 bis suivant :

« L'exportateur indique le taux de restitution à l'exportation en euros par unité de produits ou de marchandises (€/100kg ou €/100 pièces) à la date de fixation à l'avance à la case 44 de la déclaration d'exportation et à la case 106 de l'exemplaire de contrôle T5.

Dans le cas où les restitutions à l'exportation n'auraient pas été fixées à l'avance, il est possible d'utiliser les informations relatives aux restitutions à l'exportation précédentes ne datant pas de plus de 12 mois.

L'exportateur peut choisir d'indiquer la mention « Restitution inférieure à 1000€ » (figurant à l'annexe XV) pour les déclarations d'exportation et les exemplaires de contrôle T5 couvrant un montant de restitution à l'exportation inférieur à 1000€ ».

Pour rappel ces mesures entrent en vigueur pour toutes les déclarations acceptées à compter du **1^{er} avril 2008**.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle disposition, la DGDDI et les Offices ont arrêté conjointement les mesures reprises dans le tableau ci après. Un dispositif transitoire a été adopté tenant compte du fait que Delt@ doit subir quelques aménagements.

Par ailleurs, la circulaire conjointe DGDDI / Offices a été mise à jour et est consultable sur le site produane (<https://pro.douane.gouv.fr/wdvisu.asp?id=20&bm=10>)

Pour le Directeur et par délégation

Virginie BOUVARD
Co responsable Division Commerce Extérieur

Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions

Siège social : 12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 30003 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX
Tél : 01 73 30 30 00 - Fax : 01 73 30 30 30 - www.officc-elevage.fr

1^{er} cas : Montant de la restitution supérieur ou égal à 1000€	Rubriques		
	Montant estimé de la restitution	Autres informations relatives à la PAC (205 pour Delt@ C) ou Désignation commerciale (107 pour Delt@ D)	
Principe	Indication de la partie numérique du taux Exemple : pour 26€/100kg net, indiquer 26	-	
Dispositif transitoire	Si le taux comporte une décimale, apposition de « 0 » (zéro)	et	Indication du taux sous la forme « taux = xx,xx »

2^{eme} cas : Montant de la restitution inférieur à 1000€ Choix 1 : indication du taux	Rubriques		
	Montant estimé de la restitution	Autres informations relatives à la PAC (205 pour Delt@ C) ou Désignation commerciale (107 pour Delt@ D)	
Principe	Indication de la partie numérique du taux Exemple : pour 26€/100kg net, indiquer 26	-	
Dispositif transitoire	Si le taux comporte une décimale, apposition de « 0 » (zéro)	et	Indication du taux sous la forme « taux = xx,xx »

2^{eme} cas : Montant de la restitution inférieur à 1000€ Choix 2 : indication de la mention	Rubriques		
	Montant estimé de la restitution	Autres informations relatives à la PAC (205 pour Delt@ C) ou Désignation commerciale (107 pour Delt@ D)	
Principe	-	Mention « restitution inférieure à 1000€ » en la codifiant « Rest.<1000€ »	
Dispositif transitoire	Apposition de « 0 » (zéro)	et	Indication de la mention « restitution inférieure à 1000€ » en la codifiant « Rest.<1000€ »